Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Garde côtière canadienne | Canadian Coast Guard

PUBLICATION DES AVIS AUX NAVIGATEURS ÉDITION DE L'OUEST

ÉDITION MENSUELLE Nº05
29 mai 2020

Sécurité d'abord, Service constant

Publiée mensuellement par la

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

www.notmar.gc.ca/abonner

SOMMAIRE

		Page
Partie 1	Renseignements généraux et sur la sécurité	1 - 7
Partie 2	Corrections aux cartes	8 - 16
Partie 3	Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	17
Partie 4	Corrections aux Instructions et aux Guides nautiques	18
Partie 5	Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	19

Publication des Avis aux navigateurs
Édition de l'Ouest
Édition mensuelle Nº05/2020

Publié sous l'autorité de :
Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Pêches et Océans Canada
Montréal, Québec
H2Y 2E7

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020
Fs152-6F-PDF
ISSN 1719-7716

Disponible sur le site Web de NOTMAR (Avis aux navigateurs) :
www.notmar.gc.ca

Available in English:
Notices to Mariners Publication
Western Edition
Monthly Edition Nº05/2020

NOTES EXPLICATIVES

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte à la plus grande échelle, sauf s'il y a indication contraire.

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°.
Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée, sauf s'il y a indication contraire.

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin = 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre = 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre = 3,28 pieds

Les avis temporaires & préliminaires sont identifiés par un (T) ou un (P) dans la Partie 1, respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des Avis temporaires et préliminaires. Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. La liste des cartes touchées par des Avis temporaires et préliminaires est révisée et promulguée tous les trois mois dans la Partie 1 de l'Édition mensuelle.

Veuillez prendre note qu'en plus des modifications temporaires et préliminaires annoncées dans les Avis (T) et (P), il y a quelques changements permanents apportés aux aides à la navigation qui ont été annoncés dans des Avis aux navigateurs préliminaires en attendant que les cartes soient mises à jour pour une nouvelle édition.

Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion
Les navigateurs sont priés d'aviser l'administration en cause de la découverte de danger ou apparence de danger à la navigation, des changements observés dans les aides à la navigation, ou des corrections à apporter aux publications. Ces communications peuvent être faites en utilisant le formulaire *Rapport d'information maritime et formulaire de suggestion* inséré à la dernière page de chacune des éditions mensuelles des *Avis aux navigateurs.*

Service hydrographique du Canada – Information publiée dans la Partie 2 des *Avis aux navigateurs*
Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la Partie 2 – Corrections aux cartes. Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*.

En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Cartes marines et publications canadiennes
Veuillez consulter l'Avis No 14 de *l'Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* pour ce qui a trait aux cartes marines et publications canadiennes. La source d'approvisionnement ainsi que les prix en vigueur au moment de l'impression y sont mentionnés. Pour les dates d'édition courante des cartes, veuillez vous référer au site Web suivant :
www.chs-shc.gc.ca/charts-cartes/paper-papier/index-fra.asp

CORRECTIONS APPORTÉES AUX CARTES – PARTIE 2

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte nº 1 : Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

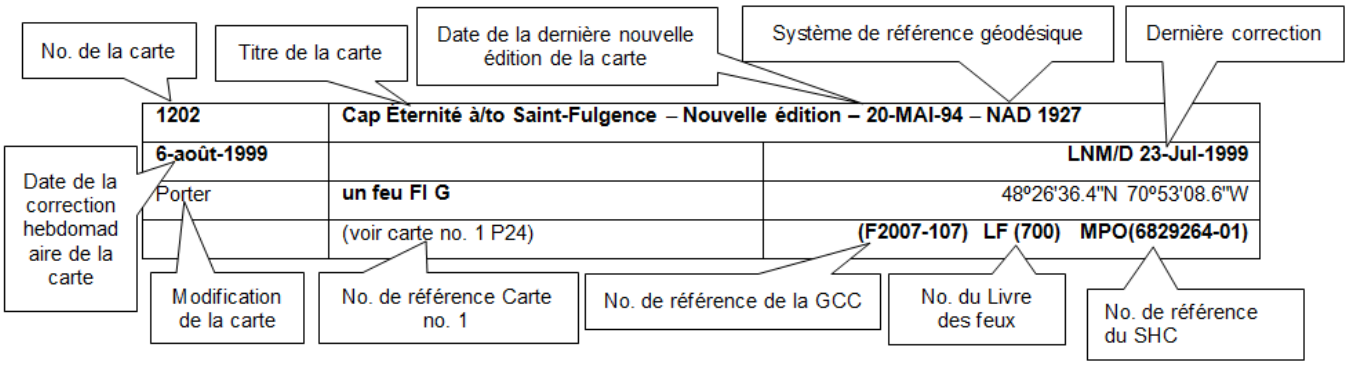

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **L**ast (dernier) **N**otice (Avis) to (aux) **M**ariners (navigateurs) **/ D**ate.

LE SITE WEB DES AVIS AUX NAVIGATEURS – ÉDITIONS MENSUELLES, CORRECTIONS AUX CARTES ET ANNEXES GRAPHIQUES

Le site Web des Avis aux navigateurs permet aux utilisateurs d'accéder aux publications des éditions mensuelles, aux corrections des cartes et aux annexes graphiques.

Si vous désirez recevoir une notification concernant seulement les cartes qui vous intéressent, ainsi que les annexes graphiques reliées à ces cartes, et un message vous indiquant que la nouvelle publication mensuelle est maintenant en ligne, vous pouvez vous inscrire gratuitement au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/email-fr.php

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes et les diagrammes des Instructions nautiques, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

AVERTISSEMENTS DE NAVIGATION / AVIS À LA NAVIGATION

La Garde côtière canadienne procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la Garde côtière canadienne sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé Avis à la navigation[1] qui sont, à leur tour, suivis d'Avis aux navigateurs pour correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les Avertissements de navigation qui sont diffusés par la Garde côtière canadienne jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les Avertissements de navigation en vigueur sont disponibles sur la page régionale de Navigation électronique Portail d'information maritime de la Garde côtière canadienne à http://www.marinfo.gc.ca/e-nav.

La Garde côtière canadienne et le Service hydrographique du Canada analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos centres régionaux de bureaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest

Centre des SCTM Prince Rupert
Garde côtière canadienne
Bag 4444
Prince Rupert BC V8J 4K2

Téléphone : (250) 627-3070

Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/e-nav/

Région du Centre et de l'Arctique

*** Centre des SCTM d'Iqaluit**
En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.

Garde côtière canadienne
Case postale 189
Iqaluit NU X0A 0H0

Séries « A »
Téléphone : (867) 979-5269

Séries « H »
Téléphone : (867) 979-0310

Télécopieur : (867) 979-4264
Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca
Site Web : http://www.marinfo.gc.ca/e-nav

*** Service disponible en français et en anglais.**

[1] L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

INDEX

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET SUR LA SÉCURITÉ 1

Publication de la Garde côtière canadienne – Commentaires et suggestions sur les publications des Avis aux navigateurs (Notmar) 1
Service hydrographique du Canada – Modifications des Tables des marées et des courants du Canada 2020 Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia 1
Transports Canada – Mesures, mises à jour et lignes directrices liées à la COVID-19 1
*501 Service hydrographique du Canada – Cartes marines 1
*502 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3) 2
*503 Transports Canada – Bulletin de la sécurité des navires No. 13/2020 2
*505 Zones de protection marine d'Anguniaqvia niqiqyuam (ZPMAN) et de Tarium Niryutait (ZPMTN) – Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement 3
*507 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* - Partie A2, Avis 5 : Lignes directrices générales sur les espèces aquatiques en péril et les zones importantes des mammifères marins 6
*508 Publication de la Garde côtière canadienne – Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020* - Partie A3, Avis 6 : Navigation dans les glaces, routes maritimes et demandes d'aide de brise-glaces 6
*510(P) Knight Inlet – Balise de jour à être supprimée 7
*511(P) Plans - Johnstone Strait – Balise de jour à être supprimée 7
*512 Roberts Bank – Caractères d'éclats inchangés 7

PARTIE 2 – CORRECTIONS AUX CARTES 8

PARTIE 3 – CORRECTIONS AUX AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 17

*513 Aides radio à la navigation maritime 2020 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique) 17

PARTIE 4 – CORRECTIONS AUX INSTRUCTIONS ET AUX GUIDES NAUTIQUES 18

PARTIE 5 – CORRECTIONS AUX LIVRES DES FEUX, DES BOUÉES ET DES SIGNAUX DE BRUME 19

INDEX NUMÉRIQUE DES CARTES CANADIENNES EN CAUSE

No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page	No de la carte	Page
1316	1						
1317	1						
3313	8, 9						
3441	9, 10						
3462	10						
3477	10						
3492	7						
3495	11						
3515	7						
3564	7						
3602	11						
3606	11						
3646	11, 12						
3668	12, 13						
3671	13						
3910	14						
3912	14						
3938	14, 15						
3939	15						
3940	19						
6109	19						
6213	1						
6215	1						
6216	1						
6218	1						
6286	1						
6424	15, 16						

PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS SUR LES PUBLICATIONS DES AVIS AUX NAVIGATEURS (NOTMAR)

Afin d'améliorer continuellement les publications des Avis aux navigateurs ainsi que d'offrir le service le plus efficace possible, l'équipe des Avis aux navigateurs invite tous les navigateurs et autres parties intéressées à soumettre leurs commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter à ses diverses publications et services à l'adresse courriel suivante : Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – MODIFICATIONS DES TABLES DES MARÉES ET DES COURANTS DU CANADA 2020 VOLUME 5 - DÉTROITS DE JUAN DE FUCA ET DE GEORGIA

(Publication récurrente de l'avis *204/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 02/2020*.)

Le Service hydrographique du Canada de la région du Pacifique a été récemment informé d'une erreur dans l'édition 2020 des Tables des marées et des courants du Canada Volume 5 - Détroits de Juan de Fuca et de Georgia, page 123, Table 2, no d'index 7120 – VICTORIA.

Les navigateurs devraient remplacer les valeurs concernant Victoria, no d'index 7120, avec la Table 2 à la page 123 annexée ci-dessous :
https://www.notmar.gc.ca/publications/monthly-mensuel/images/ed022020-part1-vol5-p123.pdf

TRANSPORTS CANADA – MESURES, MISES À JOUR ET LIGNES DIRECTRICES LIÉES À LA COVID-19

(Publication récurrente de l'avis *401/20, initialement publié dans la *Publication des Avis aux navigateurs - Édition de l'Ouest 04/2020*.)

Veuillez vous référer au lien ci-dessous pour les dernières mises à jour au sujet des mesures prises par Transports Canada en matière de transport en réponse à l'évolution de la nouvelle maladie à coronavirus (la COVID-19) :

https://www.tc.gc.ca/fr/initiatives/covid-19-mesures-mises-a-jour-lignes-directrices-tc.html

Pour obtenir des conseils destinés aux voyageurs et toute autre mise à jour, veuillez consulter :
Canada.ca/le-coronavirus

***501 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION	CAT#	PRIX
Nouvelles éditions					
1316	Port de Québec	1:15 000	03-AVR-2020	1	20.00
1317	Sault-au-Cochon à/to Québec	1:50 000	03-AVR-2020	1	20.00
6213	Whitefish Bay	1:40 000	28-FÉVR-2020	3	19.95
6215	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	1:40 000	28-FÉVR-2020	3	19.95
6216	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	1:40 000	28-FÉVR-2020	3	19.95
6218	Kenora, Rat Portage Bay	1:15 000	28-FÉVR-2020	3	19.95
6286	Whitedog Dam to/à Minaki	1:25 000	17-AVR-2020	3	19.95

***502 SERVICE HYDROGRAPHIQUE DU CANADA – CARTES MARINES ÉLECTRONIQUES MATRICIELLES (BSB V3)**

CARTES	TITRE	ÉCHELLE	DATE D'ÉDITION
Nouvelles éditions			
RM-1316	Port de Québec	1:15 000	03-AVR-2020
RM-1317	Sault-au-Cochon à/to Québec	1:50 000	03-AVR-2020
RM-6213	Whitefish Bay	1:40 000	28-FÉVR-2020
RM-6215	Basil Channel to/à Sturgeon Channel	1:40 000	28-FÉVR-2020
RM-6216	Sturgeon Channel to/à Big Narrows Island	1:40 000	28-FÉVR-2020
RM-6218	Kenora, Rat Portage Bay	1:15 000	28-FÉVR-2020
RM-6286	Whitedog Dam to/à Minaki	1:25 000	17-AVR-2020

***503 TRANSPORTS CANADA – BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES NO. 13/2020**

Un nouveau **Bulletin de la sécurité des navires** a récemment été publié sur le site Web de Transports Canada à www.tc.gc.ca/bsn-ssb/.

Pour consulter ou télécharger ce bulletin, s'il vous plaît cliquez sur le lien ci-dessous :

Bulletin No. 13/2020 – Mesures temporaires à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service et des services au comptoir
SGDDI No : 16435924

Inscrivez-vous au bulletin électronique pour recevoir un avis par courriel chaque fois qu'un nouveau Bulletin de la sécurité des navires est publié sur notre site Web.

Contactez-nous au securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 1-855-859-3123 (sans frais).

***505 ZONES DE PROTECTION MARINE D'ANGUNIAQVIA NIQIQYUAM (ZPMAN) ET DE TARIUM NIRYUTAIT (ZPMTN) – PROTECTION DU BÉLUGA ET DE LA BALEINE BORÉALE : ÉVITEMENT VOLONTAIRE ET ZONES DE RALENTISSEMENT**

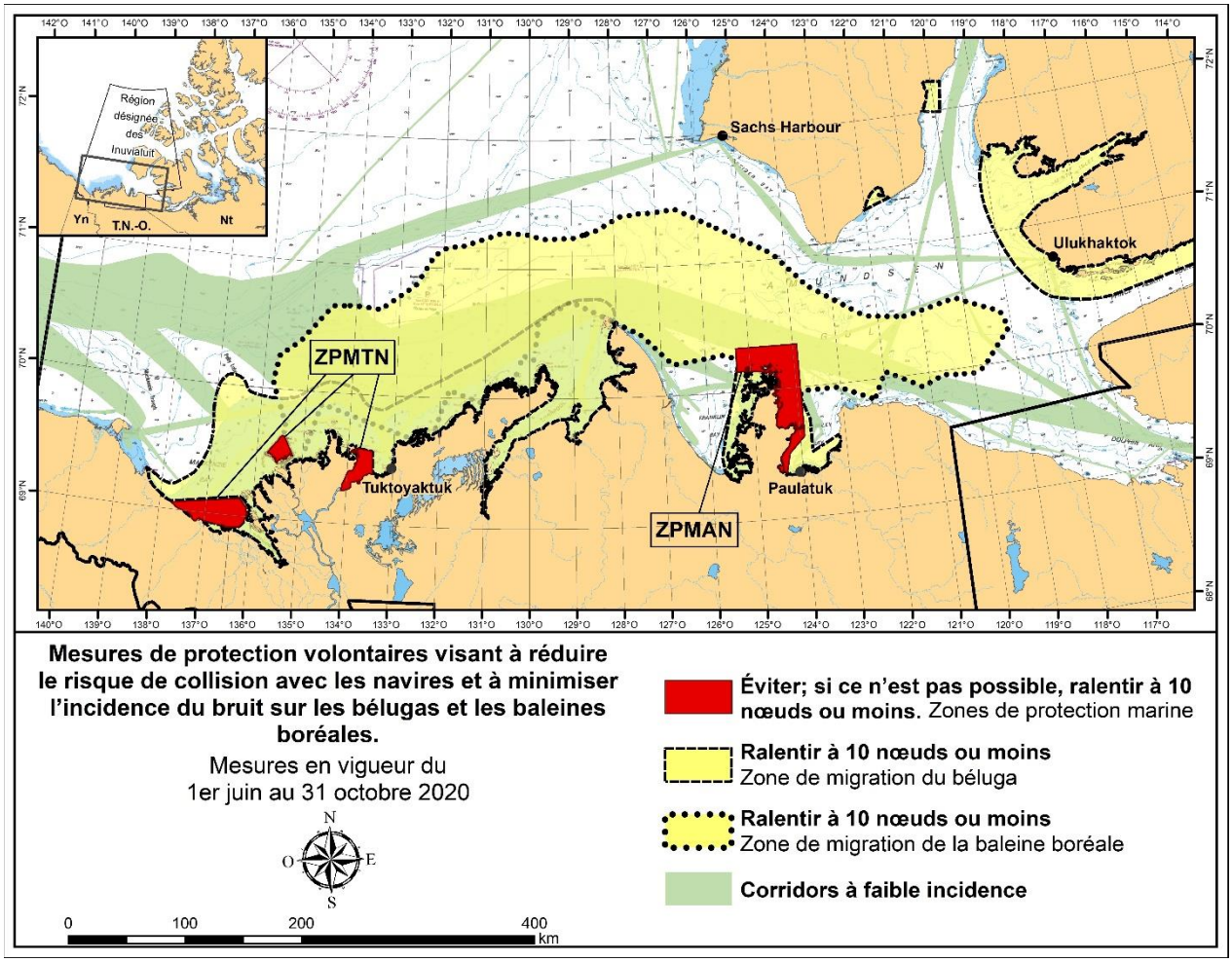

Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter la Convention définitive des Inuvialuit *(en anglais seulement)*. La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*. Une interdiction générale est énoncée dans le Règlement et régit l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*. Tout incident impliquant un mammifère marin qui survient dans les ZPM doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Pour les observations d'animaux marins et les incidents comme les collisions ayant lieu à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2020*.

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1er juin au 31 octobre 2020. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse maximale de 10 nœuds et poster une vigie, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale de 10 nœuds ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds ou moins (zone jaune) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans cette zone, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse de 10 nœuds ou moins, qu'ils demeurent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent une vigie.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans la Convention définitive des Inuvialuit.

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Niryutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Ces trois secteurs sont délimités par des loxodromies reliant les coordonnées géographiques suivantes (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]/Système de référence géodésique mondial de 1984 [WGS 84]).

Sous-secteur d'Okeevik

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"
13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
23	69° 27' 00"	135° 34' 45"

Sous-secteur de Kittigaryuit

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"
12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
21	69° 33' 46"	133° 55' 31"

Sous-secteur de Niaqunnaq

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"
10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
17	69° 03' 09"	137° 44' 54"

La ZPM d'Anguniaqvia niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2

Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

***507 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À L'*ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2020* - PARTIE A2, AVIS 5 : LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES SUR LES ESPÈCES AQUATIQUES EN PÉRIL ET LES ZONES IMPORTANTES DES MAMMIFÈRES MARINS**

De nombreuses modifications ont été apportées à cet avis. La dernière version de cet avis se trouve au lien suivant : https://www.notmar.gc.ca/publications/annual-annuel/section-a/a5-fr.pdf

***508 PUBLICATION DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – MODIFICATIONS À L'*ÉDITION ANNUELLE DES AVIS AUX NAVIGATEURS 2020* - PARTIE A3, AVIS 6 : NAVIGATION DANS LES GLACES, ROUTES MARITIMES ET DEMANDES D'AIDE DE BRISE-GLACES**

Page 3 :

MODIFIER

b) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace dans les eaux de la Baie des Chaleurs, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador :

Téléphone : 709-772-2078
Sans frais : 1-800-565-1633
Télécopieur : 709-772-6640 (Heures d'affaires seulement)
Courriel (assistance 24hr/24) : vts.labrador@innav.gc.ca
Courriel (renseignements généraux) : ICEATL.CGGC@dfo-mpo.gc.ca

POUR LIRE

c) Pour des renseignements généraux sur l'état des glaces et pour l'assistance d'un brise-glace dans les eaux de la Baie des Chaleurs, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et Labrador :

Téléphone : 709-772-2078
Sans frais : 1-800-565-1633
Télécopieur : 709-772-6640 (Heures d'affaires seulement)
Courriel (assistance 24hr/24) : vts.labrador@innav.gc.ca
Courriel (renseignements généraux) : iceatl@dfo-mpo.gc.ca

***510(P) KNIGHT INLET – BALISE DE JOUR À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence Carte : 3515

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Irvine Point – Balise de jour de bâbord (LF 5348) (50° 49' 20.8"N 126° 13' 46.4"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 28 août 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mai 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

I/Surintendante, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria BC V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2020-036)

***511(P) PLANS - JOHNSTONE STRAIT – BALISE DE JOUR À ÊTRE SUPPRIMÉE**

Référence Carte : 3564

La Garde côtière canadienne propose de supprimer en permanence l'aide à la navigation suivante :

Lily Islet – Balise de jour de tribord (LF 5343) (50° 31' 53.8"N 126° 15' 24.6"W)

Tous les navigateurs et toutes les personnes concernées sont priés de présenter leurs observations avant le 28 août 2020, soit dans les trois mois suivant la date de publication initiale du 29 mai 2020. Suivant cette date, cet avis sera annulé. Tout commentaire doit être adressé à la personne suivante :

I/Surintendante, Glenna Evans
Aides à la navigation et Voies navigables, Région de l'Ouest
Garde côtière canadienne
25, rue Huron
Victoria BC V8V 4V9
Téléphone : (250) 480-2602
Fax : (250) 480-2702
Courriel : glenna.evans@dfo-mpo.gc.ca

Ces observations devront exposer les faits sur lesquels elles reposent et donner à l'appui les renseignements ayant trait à la sécurité, au commerce et aux biens publics.

(P2020-035)

***512 ROBERTS BANK – CARACTÈRES D'ÉCLATS INCHANGÉS**

Référence: Avis 1115(P)/19 est annulé (Carte 3492)

La proposition de la Garde côtière canadienne de changer les caractères d'éclats de l'alignement à l'entrée de Roberts Bank (LF 307.91 / LF 307.92) de jaune Q1s à jaune fixe a été annulée.

Les caractères d'éclats resteront Q1s jaune.

(P2020-037)

3313 - Plumper Sound - Sheet/Feuille 11 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 20-MARS-2020

Porter	Killer whale Restriction Area In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5. Zone de Restriction des Épaulards En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.	48°44′24.0″N 123°15′57.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570186

MPO(6204329-01)

3313 - Saanich Inlet - Sheet/Feuille 13 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 20-MARS-2020

Rayer	le câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′05.0″N 123°26′57.0″W 48°39′04.0″N 123°27′07.0″W 48°39′07.0″N 123°27′17.0″W 48°39′04.0″N 123°28′20.0″W 48°39′03.0″N 123°29′12.0″W 48°37′47.0″N 123°29′17.0″W et 48°37′20.0″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-01)

Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′05.9″N 123°26′57.3″W 48°39′04.4″N 123°27′07.2″W 48°39′07.2″N 123°27′25.8″W 48°39′04.2″N 123°28′14.3″W 48°39′03.2″N 123°29′12.1″W 48°37′47.7″N 123°29′20.6″W 48°37′30.7″N 123°30′10.1″W et 48°37′20.2″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-02)

Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′03.2″N 123°29′12.2″W 48°38′57.1″N 123°28′51.9″W et 48°38′58.2″N 123°28′32.8″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-04)

Rayer	l'obstruction de profondeur inconnue (Voir la Carte n° 1, K40)	48°39′03.0″N 123°29′12.0″W

MPO(6204300-05)

3313 - Boundary Pass - Sheet/Feuille 24 - Nouvelle édition - 02-JANV-2009 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 20-MARS-2020

Porter	Killer whale Restriction Area In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5. Zone de Restriction des Épaulards En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.	48°46′34.0″N 123°03′39.0″W

MPO(6204329-02)

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 13-DÉC-2019

Rayer	le câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′13.6″N 123°27′12.1″W 48°39′14.4″N 123°27′19.0″W 48°39′04.5″N 123°28′53.2″W 48°39′04.6″N 123°29′10.9″W 48°37′47.0″N 123°29′17.0″W et 48°37′20.2″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-01)

Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′05.9″N 123°26′57.3″W 48°39′04.4″N 123°27′07.2″W 48°39′07.2″N 123°27′25.8″W 48°39′04.2″N 123°28′14.3″W 48°39′03.2″N 123°29′12.1″W 48°37′47.7″N 123°29′20.6″W 48°37′30.7″N 123°30′10.1″W et 48°37′20.2″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-02)

Rayer	le câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	entre 48°39′03.2″N 123°29′12.0″W et 48°38′57.0″N 123°28′32.7″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-03)

Porter	un câble sous-marin (Voir la Carte n° 1, L30.1)	joignant 48°39′03.2″N 123°29′12.2″W 48°38′57.1″N 123°28′51.9″W et 48°38′58.2″N 123°28′32.8″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-04)

Porter — Killer whale Restriction Area — 48°44′24.0″N 123°15′57.0″W
In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5.
Zone de Restriction des Épaulards
En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570186

MPO(6204329-01)

Porter — Killer whale Restriction Area — 48°46′34.0″N 123°03′39.0″W
In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5.
Zone de Restriction des Épaulards
En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.

MPO(6204329-02)

3462 - Juan de Fuca Strait to/à Strait of Georgia - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983
29-MAI-2020 — LNM/D. 10-JANV-2020

Rayer — le câble sous-marin — joignant 48°39′13.6″N 123°27′12.1″W
(Voir la Carte n° 1, L30.1) — 48°39′14.4″N 123°27′19.0″W
48°39′04.5″N 123°28′53.2″W
48°39′04.6″N 123°29′10.9″W
48°37′47.0″N 123°29′17.0″W
et 48°37′20.2″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-01)

Porter — un câble sous-marin — joignant 48°39′05.9″N 123°26′57.3″W
(Voir la Carte n° 1, L30.1) — 48°39′07.2″N 123°27′25.8″W
48°39′03.2″N 123°29′12.1″W
48°37′47.7″N 123°29′20.6″W
48°37′30.7″N 123°30′10.1″W
et 48°37′20.2″N 123°29′56.0″W

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA370367, CA470003

MPO(6204300-02)

3477 - Bedwell Harbour to/à Georgeson Passage - Nouvelle édition - 03-MAI-1985 - NAD 1927
29-MAI-2020 — LNM/D. 13-DÉC-2019

Porter — Killer whale Restriction Area — 48°44′28.6″N 123°15′30.3″W
In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5.
Zone de Restriction des Épaulards
En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.

Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570186

MPO(6204329-01)

3495 - Vancouver Harbour Eastern Portion/Partie Est - Nouvelle édition - 14-DÉC-2012 - WGS84

22-MAI-2020 LNM/D. 09-AOÛT-2019

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3495_Patch_NTM20200522.pdf	49°17′55.5″N 122°52′00.0″W

MPO(6204308-01)

3602 - Approaches to/Approches à Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 03-AVR-2020

Porter	Killer whale Restriction Area In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5. Zone de Restriction des Épaulards En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.	48°35′41.0″N 124°56′49.0″W

MPO(6204329-03)

3606 - Juan de Fuca Strait - Nouvelle édition - 29-NOV-2002 - NAD 1983

29-MAI-2020 LNM/D. 13-DÉC-2019

Porter	Killer whale Restriction Area In effect from June 1 to Nov 30. For additional information see Annual Notices to Mariners A2 Section 5. Zone de Restriction des Épaulards En vigueur du 1er juin au 30 novembre. Pour plus de renseignements voir Avis Annuel Aux Navigateurs A2 Section 5.	48°35′41.0″N 124°56′49.0″W

MPO(6204329-03)

3646 - Fatty Basin - Nouvelle édition - 30-JUIN-1995 - NAD 1983

22-MAI-2020 LNM/D. 06-MARS-2020

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570229	48°59′04.7″N 125°01′29.3″W

MPO(6204328-01)

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.1 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570229	48°59′27.9″N 125°02′11.1″W

MPO(6204328-02)

Porter	HORIZONTAL DISCREPANCIES Recent surveys indicate that horizontal position discrepancies in the order of 25 mètres may exist on this chart. Mariners should use caution when navigating in these areas. DISCORDANCES HORIZONTALES Des levés récents indiquent que des discordances horizontales de position d'environ 25 mètres existent sur cette carte. Les navigateurs doivent être prudents en naviguant dans ces régions. Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570229	48°59′20.0″N 125°01′36.0″W

MPO(6204328-03)

3646 - Uchucklesit Inlet - Nouvelle édition - 30-JUIN-1995 - NAD 1983

22-MAI-2020 LNM/D. 06-MARS-2020

Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.4 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570228	49°00′08.1″N 125°00′05.6″W *MPO(6204321-01)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570228	49°00′48.9″N 125°02′53.1″W *MPO(6204321-02)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 1.0 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570228	48°59′07.6″N 124°58′26.1″W *MPO(6204321-03)*
Porter	une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570228	49°00′01.7″N 124°59′45.9″W *MPO(6204321-04)*
Rayer	la zone de dépôt abandonnée (Voir la Carte n° 1, N62.2) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570228	48°59′05.3″N 124°59′23.1″W *MPO(6204321-05)*

3668 - Alberni Inlet - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983

22-MAI-2020 LNM/D. 06-MARS-2020

Porter	une profondeur de 1 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	49°09′11.8″N 124°47′51.9″W *MPO(6204292-01)*
Porter	une profondeur de 2 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°57′59.6″N 125°03′24.5″W *MPO(6204293-01)*
Porter	une profondeur de 1.4 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°58′48.1″N 125°02′08.7″W *MPO(6204293-02)*
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167	48°57′59.6″N 125°03′14.4″W *MPO(6204293-03)*

Rayer la zone de dépôt abandonnée 48°59′05.3″N 124°59′23.1″W
(Voir la Carte n° 1, N62.2)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167, CA570228

MPO(6204321-05)

3668 - Entrance to/Entrée à Useless Inlet - Nouvelle édition - 07-AVR-2000 - NAD 1983
22-MAI-2020 LNM/D. 06-MARS-2020

Rayer la profondeur de 2.6 mètres 48°58′18.4″N 125°05′12.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570170

MPO(6204328-04)

Porter une profondeur de 2 mètres 48°58′18.4″N 125°05′12.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570170

MPO(6204328-05)

Porter une roche à fleur d′eau au zéro des cartes 48°58′03.0″N 125°04′55.0″W
(Voir la Carte n° 1, K12)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570170

MPO(6204328-06)

Rayer la profondeur de 1.2 mètre 48°58′32.0″N 125°05′04.5″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570170

MPO(6204328-07)

Porter une roche qui couvre et découvre, avec sonde découvrante de 0.2 mètre 48°58′31.9″N 125°05′04.6″W
(Voir la Carte n° 1, K11)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570170

MPO(6204328-08)

3671 - Barkley Sound - Nouvelle édition - 04-NOV-2005 - NAD 1983
22-MAI-2020 LNM/D. 06-MARS-2020

Porter une profondeur de 2 mètres 48°57′59.6″N 125°03′24.5″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167

MPO(6204293-01)

Porter une profondeur de 1.4 mètre 48°58′48.1″N 125°02′08.7″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167

MPO(6204293-02)

Porter une profondeur de 0.9 mètre 48°57′59.6″N 125°03′14.4″W
(Voir la Carte n° 1, I10)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470167

MPO(6204293-03)

3910 - Weeteeam Bay - Carte nouvelle - 01-AVR-2011 - NAD 1983

15-MAI-2020 LNM/D. 02-AOÛT-2019

Porter	une roche qui couvre et découvre (Voir la Carte n° 1, K11) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570437	52°30′24.1″N 129°02′59.1″W
		MPO(6204298-01)
Porter	CAUTION Mariners should exercise caution when navigating these waters as uncharted shoals may exist. ATTENTION Les marins doivent être prudents en naviguant dans ces eaux puisque des hauts-fonds non cartographiés peuvent exister. Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570437	52°31′04.0″N 129°02′36.0″W
		MPO(6204298-02)

3912 - Kingkown Inlet - Nouvelle édition - 14-AOÛT-2015 - WGS84

29-MAI-2020 LNM/D. 02-AOÛT-2019

Coller	l'annexe graphique Télécharger l'annexe graphique - ftp://ftp.dfo-mpo.gc.ca/patches/3912_Patch_NTM20200529.pdf Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA570470	53°30′00.0″N 130°26′00.0″W
		MPO(6204311-01)

3938 - Queens Sound to/à Seaforth Channel - Nouvelle édition - 15-AVR-2016 - WGS84

15-MAI-2020 LNM/D. 06-DÉC-2019

Remplacer	la bouée conique de tribord rouge, marquée E34 avec une bouée cylindrique jaune-noir cardinale sud, marquée ED (Voir la Carte n° 1, Qf, Q130.3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324	52°12′50.3″N 128°09′27.0″W
		(P2019136) MPO(6204230-01)
Rayer	la profondeur de 14.0 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470569	52°05′16.7″N 128°17′35.0″W
		MPO(6204299-01)
Porter	une profondeur de 3.9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470569	52°05′16.2″N 128°17′32.7″W
		MPO(6204299-02)
Rayer	la profondeur de 9 mètres, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.0″N 128°05′24.0″W
		MPO(6204323-01)

Porter	une profondeur de 9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.6″N 128°05′23.1″W

MPO(6204323-02)

3939 - Fisher Channel to/à Seaforth Channel and/et Dean Channel - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2014 - WGS84

15-MAI-2020 LNM/D. 15-NOV-2019

Remplacer	la bouée conique de tribord rouge, marquée E34 avec une bouée cylindrique jaune-noir cardinale sud, marquée ED (Voir la Carte n° 1, Qf, Q130.3) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324	52°12′50.3″N 128°09′27.0″W

(P2019136) MPO(6204230-01)

Rayer	la profondeur de 9 mètres, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.0″N 128°05′24.0″W

MPO(6204323-01)

Porter	une profondeur de 9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.6″N 128°05′23.1″W

MPO(6204323-02)

3939 - Shearwater - Nouvelle édition - 01-AOÛT-2014 - WGS84

15-MAI-2020 LNM/D. 15-NOV-2019

Rayer	la profondeur de 9 mètres, Rep (2018) (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.0″N 128°05′24.0″W

MPO(6204323-01)

Porter	une profondeur de 9 mètres (Voir la Carte n° 1, I10) Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA470324, CA570327	52°09′03.6″N 128°05′23.1″W

MPO(6204323-02)

6424 - Bryan Island to/à Travaillant River Kilometre 1240 / Kilomètre 1325 - Nouvelle édition - 30-JANV-2015 - WGS84

29-MAI-2020 LNM/D. 26-AVR-2019

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 67°28′15.5″N 130°55′54.8″W à 67°28′14.2″N 130°55′37.7″W

MPO(6604612-01)

Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 67°27′48.6″N 130°54′24.2″W à 67°27′51.5″N 130°54′17.0″W

MPO(6604612-02)

Rayer	la balise d′alignement antérieur et légende RAM (Voir la Carte n° 1, Q120)	67°20′16.5″N 130°48′14.0″W

MPO(6604612-03)

Rayer	la balise d'alignement postérieur, l'alignement de route (Voir la Carte n° 1, Q120)	67°20′16.1″N 130°48′24.8″W *MPO(6604612-04)*
Rayer	la balise d'alignement antérieur (Voir la Carte n° 1, Q120)	67°20′23.2″N 130°43′26.4″W *MPO(6604612-05)*
Rayer	la balise d'alignement postérieur, l'alignement de route (Voir la Carte n° 1, Q120)	67°20′23.7″N 130°43′06.5″W *MPO(6604612-06)*
Porter	une balise de jour de tribord, marquée RAM (Voir la Carte n° 1, Qt)	67°21′00.0″N 130°49′31.4″W *MPO(6604612-07)*
Porter	une bouée cylindrique de bâbord, verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	67°21′03.1″N 130°48′42.1″W *MPO(6604612-08)*
Porter	une bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	67°20′45.0″N 130°47′27.0″W *MPO(6604612-09)*
Porter	une bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	67°20′45.0″N 130°46′09.4″W *MPO(6604612-10)*
Porter	une bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	67°20′32.1″N 130°45′59.4″W *MPO(6604612-11)*
Porter	une bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	67°20′18.2″N 130°44′13.3″W *MPO(6604612-12)*
Rayer	la bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	67°20′28.6″N 130°47′15.9″W *MPO(6604612-13)*
Rayer	la bouée conique de tribord rouge (Voir la Carte n° 1, Qf)	67°20′20.5″N 130°45′55.0″W *MPO(6604612-14)*
Déplacer	la bouée cylindrique de bâbord verte (Voir la Carte n° 1, Qg)	de 67°12′00.2″N 130°16′38.9″W à 67°12′06.2″N 130°16′19.5″W *MPO(6604612-15)*

***513 AIDES RADIO À LA NAVIGATION MARITIME 2020 (ATLANTIQUE, SAINT-LAURENT, GRANDS LACS, LAC WINNIPEG, ARCTIQUE ET PACIFIQUE)**

Page 1-12

AJOUTER COMME SUIT :

1.6 SERVICES DE DÉGLAÇAGE

Glace de l'Atlantique

Téléphone : 709-772-2078

Courriel : iceatl@dfo-mpo.gc.ca

Page 3-15

MODIFIER COMME SUIT :

Centre des SCTM de Halifax

Téléphone : 902-426-4956
Télécopieur : 902-426-4483
Courriel : ~~HFXECAREG1@INNAV.GC.CA~~ HLXECAREG1@INNAV.GC.CA

Page 4-87

MODIFIER COMME SUIT :

Yarmouth, Nouvelle-Écosse

Technologiste principal
Pêches et Océans Canada
Garde côtière canadienne
C.P. 37
Yarmouth NS B5A 4B1

Téléphone : 902-407-7521
Télécopieur : 902-407-7435

Courriel : xmartsc@dfo-mpo.gc.ca

Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique (Ontario)

Téléphone : 613-925-4842

Courriel : TSCCNA@dfo-mpo.gc.ca

- *Dans le sujet du courriel, s'il vous plait indiquez : **IRN – « Nom du navire »***
- *Dans le corps du courriel, s'il vous plait indiquez les coordonnées pour le navire.*

Garde côtière canadienne, région du Centre et de l'Arctique (Québec ~~et Ontario~~)

Pêches et Océans Canada

Téléphone : 514-283-5684
Courriel : spvr.email@stericycle.com

ARC 404 — Fleuve Mackenzie, première édition, 2012 —

Chapitre 11 — Paragraphe 80
Supprimer : « qui est indiquée par des **alignements de balises** réciproques avec des RAM aux kilomètres 1280,1 et 1278,5. »

(C2020-007.1)

Chapitre 11 — Paragraphe 80
Insérer : Une balise de jour de tribord avec un RAM est située à proximité du kilomètre 1285, dans la partie Ouest du fleuve.

(C2020-007.2)

Les modifications sont surlignées et les suppressions sont ~~rayées~~. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : côte de Terre-Neuve-et-Labrador, côte de l'Atlantique, Eaux intérieures et côte du Pacifique.

No.	Nom	Position ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale en m. au-dessus de l'eau	Portée Nominale	Description ----- Hauteur en mètres au-dessus du sol	Remarques ----- Signaux de brume

CÔTE DU PACIFIQUE

CHENAUX INTÉRIEURS NORD (LF 587 – 718.5)

604.5	Sisters Point	Sur Coldwell Point. 52 19 09.1 128 01 31.3	Fl	W	6s	7.0	3	Tour à claire-voie carrée blanche. 7.0	Lum. 0.5 s; obs. 5.5 s. ~~En opération 24 h.~~ À longueur d'année.

Carte:3940
Éd. 05/20 (P20-024)

EAUX INTÉRIEURES

LAC À LA PLUIE (LF 1445 – 1468)

1450	Capstan Reef	Sur le récif, à l'E. de ~~la pointe~~ Sand Point. 48 38 05.7 093 02 58.9	Fl	W	4s	.....	5	Mât, marque de jour cylindrique blanche. 5.4	Saisonnier.

Carte:6109
Éd. 05/20 (D20-018)

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE – RAPPORT D'INFORMATION MARITIME ET FORMULAIRE DE SUGGESTION

Nom du navire ou de l'expéditeur : ..... Date : .....

Adresse de l'expéditeur : .....
Numéro Rue

Ville : ..... Prov. / Pays : ..... Code Postal/ Zip Code : .....

Tél. / Téléc. / Courriel de l'expéditeur : .....

Date de l'observation : ..... Heure (UTC) : .....

Position géographique : .....

Coordonnées de la position: Lat : ..... Long : .....

Méthode de positionnement : ❑ DGPS ❑ GPS avec WAAS ❑ GPS ❑Radar ❑ Autre

Système de référence géodésique utilisé : ❑WGS 84 ❑ NAD 27 ❑ Autre

Exactitude estimée de la position : .....

N° de la carte : ..... Informations : ❑ NAD 27 ❑ NAD 83

Édition de la carte : ..... Dernière correction appliquée : .....

Publications en cause (mentionner l'édition et la page) : .....

*****Détails aux complets (*joindre au besoin des feuilles supplémentaires) :* .....

Les navigateurs sont priés d'aviser les autorités responsables quand des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation sont découverts, des changements sont observés des aides à la navigation, ou des corrections aux publications sont vues pour être nécessaires.

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, il est important de donner tous les détails afin de faciliter toute vérification ultérieure. Les sujets susceptibles d'intérêt comprennent les altitudes, les profondeurs, les descriptions physiques, la nature du fond et l'appareil et méthode utilisés pour déterminer la position du sujet en cause. Il est utile d'indiquer les détails sur une carte, laquelle sera remplacée rapidement par le Service hydrographique du Canada.

Les rapports devraient être transmis au Centre de Services des Communications et Trafic Maritime (SCTM) le plus proche et confirmés par écrit à une des adresses suivantes:

Chef, Avis aux navigateurs
Garde côtière canadienne
Ministère des Pêches et Océans
Montréal QC H2Y 2E7
Notmar.XNCR@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas de renseignements concernant des aides à la navigation ou le Livre des feux, des bouées et des signaux de brume.

OU

Directeur général, Service hydrographique du Canada & services océanographiques.
Ministère des Pêches et Océans
Ottawa ON K1A 0E6
CHSINFO@dfo-mpo.gc.ca

Dans le cas des dangers nouveaux ou apparence de dangers à la navigation, ou lorsque des corrections aux "Instructions Nautiques" semblent être nécessaires.

Si vous avez des questions générales sur les programmes ou des services de la Garde côtière canadienne, s'il vous plaît envoyez un courriel à l'adresse suivante: info@dfo-mpo.gc.ca